



## DEMANDE D'INTERVENTION POUR LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

*Vespa velutina*, communément appelé Frelon asiatique, est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences sur la sécurité des personnes. Il n'est pas considéré comme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Dans l'attente d'un plan national et face au développement invasif de cette espèce, la Communauté de Communes Rance Frémur a décidé de prendre en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire.

Vous souhaitez signaler la présence d'un nid sur votre propriété et demander sa destruction, **remplissez et signez** le formulaire ci-dessous puis déposez le en mairie de la commune d'intervention.

### A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

#### Coordonnées du propriétaire des lieux où se trouve le nid

Nom..... Prénom.....  
Adresse.....  
Code postal..... Commune.....  
Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....  
Personne à contacter pour l'intervention (*si différente du demandeur*) :  
Nom..... Prénom..... Téléphone : .....

#### Intervention demandée :

##### Localisation du nid

Adresse.....  
Commune.....  
Référence cadastrale .....

Etes-vous sûr qu'il s'agisse de frelons asiatiques :  oui  non  
(prise en charge financière uniquement pour les nids de frelons asiatiques)

##### Renseignements importants pour déterminer les moyens à mettre en œuvre

Localisation du nid (toit, arbre, ...) : .....  
Hauteur approximative à laquelle se situe le nid : ..... mètres  
Taille estimée du nid : .....

Modalités d'accès au nid :  à pied uniquement  accessible avec engin de levage (nacelle)

Autres précisions éventuelles :

.....  
.....  
.....  
.....

#### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de la demande : ...../...../..... Cachet de la mairie

### **CONDITIONS D'INTERVENTION**

- Seules les destructions des nids de **frelons asiatiques** réalisées à la demande de la Communauté de Communes Rance Frémur ou des communes membres sont prises en charge. **Aucune participation financière ne sera demandée au propriétaire privé.**
- L'entreprise spécialisée est mandatée par la Communauté de Communes Rance Frémur.
- En aucun cas, la Communauté de Communes Rance Frémur ne participera aux frais d'intervention d'une autre entreprise et/ou en dehors de la validation d'une demande d'intervention complète.
- La présente demande est transmise par la mairie de la commune d'intervention à l'entreprise mandatée ; une copie est adressée à la Communauté de Communes Rance Frémur.
- La collectivité ou l'entreprise mandatée prendra directement contact avec le demandeur pour une visite préalable à l'intervention de l'entreprise. Cette visite a principalement pour objectif de vérifier la nature du nid (frelons asiatiques ou autres espèces) et les modalités d'accès au nid.
- S'il ne peut être présent ou représenté, le demandeur devra tout mettre en œuvre pour permettre l'accès de l'entreprise au site d'intervention.

### **ENGAGEMENTS DES PARTIES**

**Je sollicite la Communauté de Communes Rance Frémur afin que celle-ci :**

- mandate l'entreprise spécialisée pour procéder à la destruction du nid.
- prenne à sa charge 100% du coût de l'intervention.

**Je m'engage à :**

- laisser libre accès à ma propriété, à l'entreprise et au personnel communal pour la réalisation de cette intervention.
- autoriser l'entreprise à intervenir sur ma propriété privée pour la destruction du nid en mon absence.

**Date et Signature précédée de la mention lu et approuvé**